

la situation et des conditions qui règnent dans le pays. L'immigrant ne s'en aperçoit qu'une fois au Canada et il en éprouve une grande désillusion. Il me semble, d'autre part, que le procédé est contraire à une bonne politique d'immigration.

Si les régions qui ont besoin d'immigrants ne peuvent leur demander de venir honnêtement en leur exposant carrément la situation, il vaudrait mieux alors se dispenser d'immigration vers ces régions-là. L'industrie minière au cours des ans, l'industrie aurifère dans certaines régions—et en particulier dans certaines mines—a recouru à des procédés injustes pour faire venir des gens au Canada. Autrement dit, ces immigrants employés ont été liés par des contrats conclus du fait qu'on leur avait avancé leurs frais de transport et autres sommes, en stipulant qu'ils devaient rester dans la région pendant une période fixe de temps.

Tout cela est parfait si l'immigrant connaît les conditions qui l'attendent et les stipulations, mais certains m'ont dit que les conditions exposées sur les panneaux publicitaires—et j'ai moi-même vu des annonces dans les journaux qui étayaient les déclarations de nombre d'immigrants—ne se sont pas révélées vraies, ce qui a suscité énormément de ressentiment chez ces gens-là.

Ce genre de publicité signifie aussi que dans bien des cas l'immigrant ne restera au pays que pour le temps convenu et le quittera ensuite immédiatement, ce qui ne fait qu'empirer les choses car ce genre de méthode suscite aussi des critiques dans les pays des immigrants qui en parlent à leur famille dans leur correspondance.

• (8.00 p.m.)

En matière d'immigration, j'espère que le ministre se penchera sur un problème très précis soulevé par la Fédération des agriculteurs. Je veux parler du problème soulevé par la Fédération de l'Agriculture, même si aucun accord n'a été conclu en vertu de la loi sur l'immigration, permettant aux employés de passage de venir au Canada pour faire la cueillette des fruits, travailler aux récoltes de tabac et autres denrées alimentaires et sur qui le ministère pourrait exercer une surveillance quant aux salaires payés et aux commodités mises à leur disposition. Ces personnes entreraient au Canada pour une période déterminée afin de s'acquitter de ce genre de travail. A certains moments, il y a une grande pénurie de travailleurs de

[M. Peters.]

ce genre. Certains de ces ouvriers de passage viennent du Mexique, travaillent aux États-Unis, puis entrent au Canada afin de profiter de la saison, plus tardive ici. Toutefois, lorsqu'ils atteignent la frontière canadienne, ils constatent que les arrangements conclus aux États-Unis ne sont pas valables.

De l'avis de la Fédération de l'Agriculture, la plupart des difficultés que pose le recrutement d'ouvriers pour certains secteurs agricoles particuliers, se trouveraient aplanies si l'on pouvait aider ces travailleurs provisoires lorsqu'ils franchissent la frontière en passant des États-Unis au Canada. Si des dispositions pouvaient être prises dans ce sens, je crois que l'initiative en reviendrait au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

J'avais l'intention de parler d'autres problèmes particuliers concernant l'immigration et de faire quelques suggestions, mais comme je sais que les crédits actuels ne relèvent pas directement du ministre, je vais attendre que la Chambre étudie les crédits dont il assume la responsabilité pour faire mes remarques.

M. Haidasz: Monsieur le président, je ne voudrais pas retarder l'adoption des crédits à l'étude, mais je tiens à faire miens les propos des députés de Waterloo-Sud et de Greenwood pour féliciter le nouveau titulaire de cet important portefeuille. J'aimerais encore une fois appeler l'attention du ministre sur les graves soucis que m'ont exprimés des citoyens canadiens venus d'Europe centrale qui éprouvent beaucoup de difficultés à se porter garants d'immigrants ou de visiteurs de ces pays-là qui veulent venir au Canada. J'aimerais particulièrement savoir si le ministre ou son prédécesseur ont eu, ou comptent avoir, des entretiens avec des représentants des pays d'Europe centrale en vue de faciliter le traitement des demandes d'immigration en provenance de ces pays. Il en est résulté bien des problèmes. Comme il s'agit d'une affaire délicate et, étant donné les instances qu'on m'a faites, j'aimerais savoir si le ministre est en mesure de faire une déclaration là-dessus.

L'hon. M. Marchand: Monsieur le président et honorables messieurs, j'ai été très impressionné par une remarque du député concernant la durée probable d'un ministre de l'Immigration, et je puis dire que je suis un peu inquiet.

M. Knowles: On est en train de faire disparaître le ministère.

L'hon. M. Marchand: Le député de Winnipeg-Nord a été désappointé du petit nombre